

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

N° 2007-07-07

**Date de Convocation :**  
21 juin 2007

**Nombre de délégués : 30**  
Présents : 24  
Absents : 6  
Votants : 25

**Objet : Avenant à la  
convention ASC  
Mézières**

L'an **deux mil sept**, le 10 juillet à 20 h 30,

Le Conseil communautaire légalement convoqué, s'est réuni en son siège, à la Mairie de Chérisy, sous la présidence de Michel Lethuillier

**Etaient présents :**

C. de Vimal ; N. Liévens ; G. Bolac ; P. Philippot ; P. Leromain ; D. Mélou ; E. Lefèbre ; D. Costa ; C. Lamy ; M. Lethuillier ; B. Loquet ; M. Chassard ; B. Perrot ; B. Letellier ; J-C. Goyer ; J-L. Hudebine ; E. Gambuto ; D. Chéron ; C. Matelet ; Y. Relier ; J-F Cler ; T. François ; G. Lesueur ; C. Deseyne

**Etaient absents excusés :** D. Pautrat ; J. Técher ; G. Fournier ; M. Maisons ; C. Boucher ; G-R. Legeay ; G. Maufray

**Etaient absents non supplés :** D. Pautrat ; J. Técher ; J-C Lavigne ; D. Baubion

**Pouvoirs :** D. Pautrat à M. Chassard

Vu la convention en vigueur entre l'association sportive et culturelle de Mézières en Drouais et la Communauté de Communes, relative à une prestation de centre de loisirs sur la commune de Mézières en Drouais

Considérant les conventions existant entre l'association sportive et culturelle de Mézières en Drouais et les communes de Charpont, Luray, Sainte Gemme Moronval et Marville Brûlé

Considérant le niveau de fréquentation usagers venant de communes non couvertes par une convention

Considérant la nécessité de maîtriser les coûts du service

Sur rapport de la commission « Enfance jeunesse »

Après avis du Conseil d'administration de l'association sportive et culturelle de Mézières en Drouais et concertation avec les communes précitées

Après avoir entendu les explications nécessaires, le Conseil communautaire

**Adopte** l'avenant annexé à la présente délibération

**Accepte** à titre exceptionnel, de verser à l'association sportive et culturelle de Mézières en Drouais une subvention d'équilibre de 7 204 €, correspondant à l'accueil d'usagers provenant de communes non conventionnées, sur la période du 1<sup>er</sup> semestre 2007.

Le Président,

Certifié exécutoire  
Reçu en Sous Préfecture le :  
Publié ou Notifié le :